

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : Le 13/06/2024.

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Votants : 26.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, Mme BARBERA Sandra, M. GONZALEZ Frédéric, M. HÉBRARD Roland, M. MARES Alban, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme CHAIGNON Emmanuelle, Mme COSTES ATAFI Christelle, Mme PARMENON Mélanie, M. LAHAILLE Jean-Christophe, M. CLAVERIE Daniel, M. Thibaut VONTHRON, Mme LAVEAU RAIGNEAU Virginie.

Excusés avec pouvoir : **Monsieur Nicolas DUMONTIER** pouvoir à **M. le Maire** - **Monsieur Michel DE ZEN** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Madame VERT Béatrice** pouvoir à **Monsieur BORDES Olivier** – **Monsieur ARDEVEN Yohann** pouvoir à **M. MARES Alban** – **Monsieur DELAPORTE Luc** pouvoir à **Monsieur VONTHRON Thibaut**.

Madame ROUSSEL Marjorie est désignée secrétaire de séance.

2024-1906 - 31 : Tarification Ecole de Musique - Année scolaire 2024/2025

Il est proposé aux usagers de notre Ecole de Musique une évolution de la pratique de la musique qui se décomposera en 3 cycles :

- **Découverte** : 1/2h ou 3/4h de cours individuel pour se familiariser avec l'instrument,
- **Approfondissement** : 3/4h de cours individuel,
- **Maestro** : cursus complet qui suit le schéma National des Ecoles de Musique. L'élève pourra se présenter dans les structures comme les écoles Nationales ou CNR.

Il y aura une continuité des ateliers en place : Eveil/Initiation – Chorales enfants/adultes – Percussions initiation batterie – Orchestre/Musique actuelle.

Lors de l'inscription aux différents cours il sera demandé aux usagers de valider le règlement intérieur

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les tarifs en fonction des cours et quotients familiaux pour l'année scolaire 2024/2025. Ces tarifs ont été augmentés selon le taux de l'inflation actuelle, soit 2,5%.

Cycle	Typologie	Durée	Tarifs 2024/2025 (au trimestre)				
			QF1 de 0 à 600€	QF2 de 601 à 1000€	QF3 de 1001 à 1500€	QF4 plus de 1501€	Hors Commune
Découverte	1ère année	1/2 H (1)	64,00 €	67,00 €	70,00 €	72,00 €	87,00 €
		3/4 H (1)	79,00 €	82,00 €	85,00 €	87,00 €	103,00 €
	2ème année	1/2 H	84,00 €	87,00 €	90,00 €	92,00 €	113,00 €
		3/4 H	106,00 €	109,00 €	111,00 €	113,00 €	133,00 €
Approfondissement	Solo	1/2 H (1)	95,00 €	100,00 €	106,00 €	108,00 €	128,00 €
		3/4 H (1)	131,00 €	134,00 €	146,00 €	149,00 €	179,00 €
	Electro	3/4 H (2)	131,00 €	134,00 €	146,00 €	149,00 €	179,00 €
Maestro		1/2 H	95,00 €	100,00 €	106,00 €	108,00 €	128,00 €
		3/4 H	131,00 €	134,00 €	146,00 €	149,00 €	179,00 €

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

51,00 € 53,00 € 74,00 €

ID : 033-213302565-20240619-2024_1906_31-DE

Ateliers	Eveil/Initiation		46,00 €	49,00 €			
	Chorale enfants		19,00 €	22,00 €	24,00 €	26,00 €	38,00 €
	Chorale adultes/ Percussions/Orchestre/Musique actuelle/	Non inscrit en instrument	41,00 €	44,00 €	46,00 €	48,00 €	64,00 €
	Compositions	Inscrit en instrument	22,00 €	24,00 €	26,00 €	28,00 €	43,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

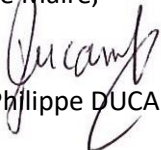
- **VALIDE** la tarification pour l'année 2024/2025.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.


Fait à Ludon-Médoc, le 19 Juin 2024.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



La Secrétaire de Séance,


Marjorie ROUSSEL